Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260706-S03-BC-117-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/07/2026
Mise ne ligne le 07/07/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 117/2026
SÉANCE N°03 DU 6 JUILLET 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) 2026 – ENTRAINEMENTS VÉLODROME – DEMANDE DE LAVAL CYCLISME 53

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée, Christine Nadau, Julien Brocail (à partir de 17 h 11), Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Geneviève Pham Sigmann, Jean-Marc Chanteau, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Éric Paris et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Était absent ou excusé
Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés
Sylvie Ribault a donné pouvoir à Isabelle Fougeray, Patrice Morin a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 juillet 2026.

N° 117 / 2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – ENTRAINEMENTS VÉLODROME - DEMANDE DE LAVAL CYCLISME 53

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu la délibération n°144/2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 portant sur la création du Fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne spécifique aux entraînements et de son règlement,

Vu le budget primitif 2026 adopté le 15 décembre 2025,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux coûts prise en charge de la mise à disposition du vélodrome de l'Espace Mayenne supportés par l'association sportive Laval Cyclisme 53 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025,

Après avis favorable de la commission culture sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le bureau communautaire décide, par application du règlement d'attribution du fonds, de verser à l'association Laval Cyclisme 53 une aide d'un montant de 2 196,16 € pour les entraînements qui se sont déroulés entre le 1er janvier au 31 décembre 2025.

Ce montant sera prélevé sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif sur la ligne n° 30478 nature 65748.

Article 2
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault